

# La nature en ville au cœur des stratégies territoriales

Source de biodiversité, alliée pour prévenir les inondations et réduire les îlots de chaleur, la nature en ville se pare de nouvelles vertus oubliées ou ignorées, offrant aux pouvoirs publics une approche transversale pour adapter les villes aux changements climatiques. Sans perdre de vue qu'il n'y a pas de solution miracle ni de modèle unique.

« On a voulu faire disparaître la nature de l'environnement urbain. Le mépris de la société de consommation pour (cette) nature a été désastreux : on se souvient de l'abattage dans les années cinquante des quelque 200 000 arbres qui se dressaient le long des seules routes de la région parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle », rappelle Jean-Jacques Terrin, en préambule de l'ouvrage « Jardins en ville, villes en jardin ». Le retour en grâce est aujourd'hui avéré. Des jardins familiaux à la végétalisation des toitures en passant par le développement de grands parcs périurbains et la reconquête des berges des cours d'eau, une véritable culture urbaine de la nature se développe.

## Les jardins gagnent du terrain

Le jardin prend une nouvelle dimension, contribuant fortement à la préservation de la biodiversité et au développement des écosystèmes. Dans la lutte contre les changements climatiques, cet espace pluriel occupe une

place de choix aux différentes échelles de la métropole, de la plus petite cellule familiale au territoire métropolitain. Il participe aujourd'hui à la fabrication collective du cadre de vie à travers l'essor des jardins partagés notamment. Reste que, comme le souligne Bruno Marmioli, architecte et paysagiste, bon nombre de jardins collectifs sont menacés par la précarité de leur statut. « L'accès au foncier et la sécurisation des parcelles restent les clefs d'une politique durable d'expansion des jardins collectifs », alerte le chercheur. Pour lui, ces types de jardins « ni espace(s) naturel(s) ni espace(s) vert(s) » sont renvoyés « à la marge, aux confins des politiques publiques » et ne doivent leur survie « qu'à la mobilisation citoyenne ».

## Quand l'eau devient un atout

Quant aux cours d'eau, ils ne sont plus nécessairement considérés comme une menace ni un obstacle à l'aménagement urbain. La végétalisation concomitante de ces aménagements participe à la protection et à la régulation naturelle des sites exposés aux risques d'inondations. On observe aujourd'hui un nouvel attrait des villes pour leurs berges. Mais, cela implique de grands changements sur les processus conceptuels et programmatiques, sur les montages financiers, les formes urbaines, les innovations architecturales, paysagères et urbaines, les techniques et matériaux constructifs, ou encore les usages et les modes



© Architectes SOA

Maillage des quartiers, respiration de la ville, rue de Plaisance, Paris 14<sup>ème</sup> arrondissement.



© J. Leone Grand Lyon

Jardins familiaux de l'Afrique à Chassieu, Lyon.

## STRASBOURG, GRANDEUR NATURE

Strasbourg cultive depuis longtemps son histoire de ville-jardin. La ville a su préserver son lien à la terre nourricière avec le développement de jardins familiaux et l'édification au début du XX<sup>e</sup> siècle de la cité-jardin du Stockfeld. Le jardin est l'outil privilégié du maillage vert et irrigue l'ensemble de la cité, du pied des arbres au grand parc naturel urbain.



© MRW Zeppeline

### Cité-jardin du Stockfeld.

L'eau (qui occupe un quart de la surface de la ville) et la nature jouent dans la capitale alsacienne un rôle essentiel, autant comme marqueur d'identité locale que comme facteur d'attraction du territoire.

Depuis 1967, les surfaces d'espaces verts publics ont progressé en moyenne de 7 hectares par an. Aujourd'hui, ce sont plus de 400 000 hectares de verdure qui participent au bien-être, à la qualité de vie et à la biodiversité en milieu urbain, avec notamment une démarche « zéro pesticide » sur tous les espaces gérés par la collectivité. Jardins familiaux ou partagés, potagers urbains collectifs, pieds d'arbres et trottoirs jardinés, tous ces espaces de nature permettent de sensibiliser la population au respect de l'environnement.



© J. Derikel, CUS

### Déminéralisation d'un trottoir.

Par ailleurs, l'application du « zéro pesticide » et de la gestion différenciée a eu pour premier effet de permettre à la nature ordinaire et spontanée de regagner du terrain. Ce qui a modifié le regard des habitants sur leur environnement urbain et sur les espaces verts (qui ne sont pas toujours naturels) ou sur la nature en ville (qui n'est pas toujours de la biodiversité).

d'habiter et d'occupation des sols. Pour arriver à contenir l'eau et ses potentiels effets délétères mais aussi tirer partie de ses avantages comme la régulation thermique, tous les acteurs doivent travailler ensemble et de manière concertée. Il s'agit en effet de définir la vulnérabilité d'un territoire à une échelle la plus proche possible des aménagements. Nîmes, par exemple, soumise à de nombreuses inondations, s'est lancée entre 1991 et 2006 dans une campagne de vastes travaux d'aménagement des cadereaux (ruisseaux généralement à sec), avec la création notamment de 22 bassins de retenue d'eau. Entre 2007 et 2013, la cité gardoise a déployé un programme d'action de prévention et d'inondation (PAPI) incluant en plus de nouveaux aménagements en centre ville, une sensibilisation de la population. La ville s'est aussi dotée d'un dispositif d'alerte opérationnel depuis 2005 basé sur un suivi météorologique continu, un réseau de mesure hydrométrique sur tout le territoire nîmois, des caméras de vidéosurveillance et une imagerie radar.

## Les îlots de chaleur urbains

Les villes souffrent de plus en plus des îlots de chaleur urbains. Notion peu connue du grand public, l'îlot de chaleur (qui se caractérise par des hausses de températures parfois importantes dans le centre d'une ville par rapport à sa périphérie) amplifie les effets du réchauffement climatique en zones urbaines. Ce phénomène est généralement provoqué par l'accumulation de plusieurs facteurs : un urbanisme et une circulation automobile denses, une minéralisation excessive et un déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics. Il demeure complexe à appréhender par les urbanistes et aménageurs, même si la sensibilisation au phénomène évolue. Des solutions proposées pour réduire les îlots de chaleur se développent. Toulouse Métropole a ainsi mis en place des outils de cadrage et réglementaires tout en adoptant le Plan Climat Énergie Territoriale (PCET) en 2012. Par exemple, en plus des zones naturelles et agricoles, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse a introduit en 2013 un zonage « Espaces vert protégés » et « Espaces boisés classés » qui s'applique aussi bien à des espaces publics que privés. En outre, dans le cadre de l'élaboration en cours du Plan

Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat, la collectivité a mis en place une convention de collaboration avec Météo-France pour la rédaction du profil climatique du territoire à intégrer au diagnostic territorial.



© Serge Kempenners

Carré Tillens, Bruxelles.



DR

Le parc du Vallon à La Duchère, Lyon 9.

## BRUXELLES, VILLE VERTE

La capitale belge, depuis 1995 et le plan régional de développement inscrivant le concept de maillage vert et bleu, accorde une importance élevée aux espaces verts. L'entretien de ces espaces fait l'objet d'une grande attention. Une attitude qui répond à la fois au souci de la collectivité de faire de la ville une cité durable et à celui des habitants attachés à la propreté autant qu'au bon état de fonctionnement des aires de jeux ou des chemins.

Depuis plus de vingt ans, les parcs et jardins régionaux sont entretenus sans pesticide, avec un minimum d'apport d'engrais. L'eau est aussi valorisée. Un projet en cours vise la réhabilitation en un espace vert de l'emprise d'une rivière, la Senne, marquée par d'importantes constructions.

La population, via les associations, est partie prenante dans la gestion de ce patrimoine vert. Cela se manifeste notamment par l'organisation de nombreuses commissions de concertation lors d'enquêtes portant sur des permis d'urbanisme. L'appropriation de l'espace et l'implication des habitants en entraînent aussi une meilleure utilisation.

Preuve de la forte volonté municipale de privilégier la nature en ville, la capitale belge est candidate pour devenir capitale européenne de l'environnement.



© Serge Kempenners

Gestion écologique du Domaine des Silex.

## Outils réglementaires

Pour promouvoir, défendre, réintroduire ou pérenniser la nature en ville, les collectivités territoriales s'appuient ainsi sur les différents outils d'aménagement disponibles. C'est le cas de Bruxelles qui, dès 1995, a lancé une première étape de planification avec inscription du concept de maillage vert et bleu dans le plan régional de développement. L'agglomération lyonnaise n'est pas en reste. Le Grand Lyon a commencé en 1994 à protéger sa trame verte dans les différents documents d'urbanisme qui se sont succédés jusqu'aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) Lyon 2030 et au PLU. On pourrait également citer Berlin avec son plan d'aménagement des sols et son plan de paysage. La ville y valorise la vaste surface d'espaces verts (44 %) qui occupent son territoire. Amsterdam, la capitale néerlandaise, s'est dotée d'un outil laissant aussi la part belle à ce type d'espaces. Son nom ? Le plan Vision structurelle d'Amsterdam pour 2040. Les jardins dans la capitale néerlandaise s'inscrivent dans les plans d'urbanisme en appui des trames vertes et bleues qui structurent la ville. À Rennes, afin de préserver les espaces de respiration agro-naturels, des objectifs de densité ont été définis dès le SCOT de 2007 et seront maintenus dans le prochain.

## MONTRÉAL MISE SUR LA CANOPÉE

Montréal a choisi de miser sur la présence accrue de végétation pour lutter contre les îlots de chaleur. La ville s'appuie sur son Plan d'action canopée 2012-2021 (PAC), qui instaure la plantation massive d'arbres dans les secteurs bâtis. Afin d'établir un point de référence permettant de suivre le verdissement dans le temps, la capitale québécoise a créé un indice de la canopée avec pour objectif de faire passer ce dernier de 20 % à 25 %. Le plan joue à la fois sur la préservation de la canopée existante, en limitant l'abattage d'arbres et sur l'adjonction de végétaux avec la plantation de 300 000 arbres supplémentaires tant sur les domaines public que privé.